



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

24

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT : AP 09-01-01 : EQUIPEMENT  
ENTREE DE QUARTIER DE LA COUDRAIE. - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR

Voix pour

Abstention

Voix contre

Non-participation au vote

À l'unanimité

Annexe : Plan de financement

L'An deux mille vingt-trois le onze décembre à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire le cinq décembre deux mille vingt-trois,  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS,  
Maire.

### **PRÉSENTS :**

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER,  
Mme GRIMAUD, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN,  
M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, M POCHAT, Mme GRAPPE,  
M GEFFRAY, , M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme KOFFI, Mme ALLOUCHE, M DREUX,  
M DJEYARAMANE, M LUCEAU, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE,  
Mme LEPERT, M DUCHESNE, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme BELVAUDE  
Mme OGGAD  
Mme MESSMER  
M PLOUZE-MONVILLE

### **POUVOIRS :**

Mme BELVAUDE donne pouvoir à Mme SMAANI  
Mme OGGAD donne pouvoir à Mme CONTE  
Mme MESSMER donne pouvoir à Mme GRIMAUD  
M PLOUZE-MONVILLE donne pouvoir à M MONNIER

**SECRÉTAIRE :** David LUCEAU

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

-----

### **RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE**

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent aux communes de plus de 3 500 habitants d'inscrire des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) à la section d'investissement de leur budget.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiement constituent la limite des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Ces dispositions particulièrement adaptées au caractère pluriannuel des investissements de certaines opérations permettent une meilleure lisibilité des opérations inscrites au budget et sont délimitées dans un règlement financier. Elles peuvent être ajustées en cours d'exercice.

Lors de la séance du 14 décembre 2015, le Conseil municipal a décidé l'inscription d'une autorisation de programme AP 09-01-01, d'un montant de 4 600 000 € TTC, pour l'équipement Entrée de Quartier - La Coudraie.

Cette autorisation a été ajusté par délibération n°2 du 16 décembre 2019 à un montant de 5 600 000 € TTC.

Cette opération est à ce jour achevée. Les dépenses ont été réglées à hauteur de 5 511 933,80 € TTC, il est donc nécessaire de clôturer cette autorisation de programme.

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir clôturer l'autorisation de programme AP 09-01-01 « Equipement Entrée de Quartier - La Coudraie », pour un montant de 5 511 933,80 € TTC.

-----

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu le règlement financier pour la gestion des AP/CP voté par délibération n° 49 du 27 mars 2013 et modifié par la délibération n° 19 du 15 décembre 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 14 décembre 2015 autorisant l'autorisation de programme : AP 09-01-01 : Equipement Entrée de Quartier - La Coudraie,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 19 du 4 avril 2016 autorisant le vote des crédits de paiement 2016 d'un montant de 304 018,39 € TTC,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20 du 27 février 2017 autorisant le vote des crédits de paiement 2017 d'un montant de 276 285,29 € TTC,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2 du 12 mars 2018 autorisant le vote des crédits de paiement 2018 d'un montant de 1 026 292,05 € TTC,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 3 du 18 mars 2019 autorisant le vote des crédits de paiement 2019 d'un montant de 2 814 608,46 € TTC,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2 du 16 décembre 2019 ajustant le montant de l'Autorisation de Programme AP 09-01-01 : Equipement Entrée de Quartier - La Coudraie pour 5 600 000 € TTC et l'augmentation du montant des crédits de paiement de l'année 2019 pour 3 314 608,46 € TTC,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 14 du 29 juin 2020 autorisant le vote des crédits de paiement 2020 d'un montant de 1 714 461,97 € TTC,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 12 du 14 décembre 2020 autorisant l'ajustement des crédits de paiement 2020 pour un montant de 1 010 376,55 € TTC,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 6 du 8 mars 2021 autorisant le vote des crédits de paiement 2021 d'un montant de 704 085,42 € TTC,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 5 du 14 mars 2022 autorisant le vote des crédits de paiement 2022 d'un montant de 24 715,30 € TTC.

Vu l'avis de la Commission des finances,

Considérant que la réglementation budgétaire permet de mettre en œuvre, dans les budgets, des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Considérant que cette pratique budgétaire est plus particulièrement adaptée aux importantes opérations d'investissement se déroulant sur plusieurs exercices budgétaires,

Considérant que le Conseil municipal a adopté une autorisation de programme pour l'équipement Entrée de Quartier - La Coudraie,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la clôture de l'autorisation de programme AP 09-01-01 : Equipement Entrée de Quartier - La Coudraie pour un montant de 5 511 933,80 € TTC,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

D'approuver la clôture de l'autorisation de programme AP 09-01-01 : Equipement Entrée de Quartier - La Coudraie.

**Article 2 :**

De constater que les crédits de paiements de l'autorisation de programme AP 09-01-01 : Equipement Entrée de Quartier - La Coudraie se sont élevés à la somme de 5 511 933,80 € TTC.

**Article 3 :**

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine  
Grand Paris Seine et Oise,  
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



**Sandrine BERNO DOS SANTOS**

MONTANT AP			REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENTS			RECETTES	
INITIAL	REVISION	TOTAL CUMULE	TOTAL CUMULE (CP ANTERIEURS ET MANDATE)	CP	RESTE A FINANCER EXERCICES SUIVANTS		
4 600 000,00	1 000 000,00	5 600 000,00	5 511 933,80	-	-	FCTVA (taux 16,404%)	904 177,62
						ANRU	426 765,00
						GRAND PARIS AMENAGEMENT	1 075 680,00
						REGION	680 000,00
						DEPARTEMENT	450 000,00
						AUTOFINANCEMENT	1 975 311,18
4 600 000,00	1 000 000,00	5 600 000,00	<b>5 511 933,80</b>	0,00	0,00		5 511 933,80

Document publié sur le [site de la ville](#) le 05/01/2024